

Informations de base

2021/2601(DEA)

DEA - Procédure d'acte délégué

Inclusion des nouvelles substances psychoactives méthyl 3,3-diméthyl-2-{{1-(pent-4-en-1-yl)-1H-indazole-3-carbonyl}amino}butanoate (MDMB-4en-PINACA) et méthyl 2-{{1-(4-fluorobutyl)-1H— indole-3-carbonyl} amino}-3,3-butanoate de diméthyle (4F-MDMB-BICA) dans la définition du terme «drogue»

Subject

4.20.03 Toxicomanie, alcoolisme et tabagisme

7.30.30.04 Lutte contre les drogues et le trafic de drogues

Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur

Portail de documentation

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	C(2021)01570	12/03/2021	